



Università Télématique Internationale UNINETTUNO

Instructions pour l'accès des étudiants étrangers au Cours de Master

Art.1 - Admission

Les instructions ci-après identifient les procédures pour l'admission des étudiants étrangers aux Cours de Master de I et de II niveau de l'Université Télématique Internationale UNINETTUNO, conformément aux règlement d'admission au Cours de Master MIUR – Ministère de l'Education, Université et Recherche de la République Italienne et en ligne avec les indications sur les processus d'harmonisation des parcours d'études et des professions dans le cadre de l'EQF, *European Qualification Frameworks*.

Ces procédures sont valables également pour les Cours de Master mis en œuvre à travers des partenariats avec des établissements étrangers.

L'offre de formation des Cours de Master d' UNINETTUNO est publiée sur la page web du portail de l'Université à l'adresse :

<http://www.uninettunouniversity.net/it/master.aspx> et indique :

- Les objectifs de formation du cours ;
- Les destinataires ;
- La méthodologie d'étude ;
- Les connaissances requises pour l'accès ;
- La structuration de la didactique ;
- Le Comité Scientifique ;
- Eventuels partenariats avec des établissements italiens ou étrangers ;
- Le guide aux examens ;
- Les coûts et les coordonnées.

Art.2 – Conditions requises d'admission

Chaque Cours de Master de l'Université Télématique Internationale UNINETTUNO est coordonné par un Comité Scientifique qui a la tâche d'évaluer les demandes individuelles d'admission. Peuvent présenter demande d'admission aux Cours de Master les citoyens italiens, communautaires ou extra-communautaires résidents en Italie ou à l'étranger qui possèdent un des titres suivants :

- Per l'accès aux Cours de Master de I Niveau : licence triennale ou titre équivalent, au moins. Le Comité Scientifique pourra évaluer positivement aux fins de l'admission les expériences professionnelles démontrées et suffisamment documentées concernant le parcours d'étude requis.
- Per l'accès au Cours de Master de II Niveau: maîtrise spécialisée (*laurea specialistica*), maîtrise (*laurea magistrale*) ou titre équivalent.
- Pour les titres d'étude obtenus à l'étrangère prière se référer à l'article 3 ci-après.



Les organes délibérants compétents pour chaque Cours de Master pourront prévoir pour l'accès des ultérieures conditions requises des cursus, outre ceux indiqués avant en considération de la spécificité du parcours théorique-pratique spécifique du cours.

Sont, en outre, admis sous réserve, au Cours de Master, ceux qui obtiennent le titre d'études requis pour l'admission **avant la date de début du Cours de Master, indiquée dans la relative table**, date entre laquelle ils devront soumettre au Secrétariat Didactique du Cours de Master une certification ou auto-certification relative à l'obtention du titre.

Le Comité Scientifique peut décider, en tout moment, par une disposition motivée, l'exclusion par défaut des conditions requises prescrites.

Art.3 – Participation de la part de détenteurs de titres étrangers

Ont la possibilité de soumettre demande d'admission aux Cours de Master les citoyens communautaires ou extra-communautaires résident en Italie ou à l'étranger qui possèdent un titre d'étude italien ou un titre d'étude obtenu à l'étranger qui sera évalué par le organe académique compétent en tant que comparable, en termes de durée et contenu, aux titres académiques italiens requis pour l'accès au Cours de Master. Aux fins de soutenir le processus d'intégration et d'internationalisation des universités européennes, l'Université Télématique Internationale UNINETTUNO, en ce qui concerne l'équivalence des titres d'étude, fait référence aux critères établis par l'EQF, *European Qualification Framework*. Les candidats possédant des titres étrangers devront, par conséquent, soumettre, dans les délais établis pour la demande d'admission au Cours de Master, les documents ci-après :

1. Diplôme de Licence/Maitrise en original. Les organes de l'Université chargés d'évaluer les conditions d'admission au cours se réservent la possibilité de demander ainsi la traduction, la Déclaration de Valeur et la légalisation du Diplôme de la part de la Représentation italienne compétente pour le territoire dans le Pays dont le règlement appartient l'institution qui a délivré le titre ;
2. Certification avec la liste des examens passés. Les organes de l'Université chargés de l'évaluation des conditions requises d'admission se réservent la possibilité de demander ainsi la traduction, la Déclaration de Valeur et la légalisation du Diplôme de part de la Représentation elle-même ;

La documentation devra être envoyée à : Université Télématique Internationale UNINETTUNO – Secrétariat Etudiants - Corso Vittorio Emanuele II, 39 – 00186 Rome (IT). En cas d'impossibilité motivée de faire parvenir la susmentionnée documentation, dans le délai pour la présentation de la demande d'admission du Cours de Master, les candidats seront admis à la procédure d'évaluation « sous réserve ».

L'inscription reste, toutefois, subordonnée à l'évaluation de l'éligibilité du titre de la part du Conseil du Cours de Master aux seules fins de l'inscription à ceci. Par conséquent, dans le cas où il ne serait pas possible pour la personne concernée soumettre la documentation requise dans les délais de l'appel, ceci devra anticiper copie du titre d'étude possédé ainsi qu'un certificat avec la liste des examens passés.



Art.4 – Procédure d’admission

La procédure d’admission se déroulera selon les modalités et le calendrier indiqués sur la page de chaque Cours de Master. Le contrôle pour l’admission pourra inclure un ’évaluation générale du curriculum et/ou un examen écrit et/ou un ’interview. La documentation devra être envoyée au Secrétariat Etudiants, dont l’adresse est indiquée à la page correspondante dans les délais péremptoire de présentation de la préinscription en ligne. A cet égard, les thèses et les publications, si requises, doivent être soumises en version intégrale et sur papier. Si la personne concernée a soumis des demandes de préinscription à plusieurs Cours de Master ne pourra pas faire référence à documents et publications jointes au demandes soumises. Le Comités Scientifique ne considérera pas déclarations, titres et publications avec date successive aux termes de l’Appel.

Art.4 – Immatriculation

A la suite du contrôle de la validité des conditions requises d’accès de la part du Comité Scientifique, l’immatriculation au registre des Etudiants Universitaires du MIUR – Ministère de l’Education, Université et Recherche, figurera comme complète lors du paiement des frais d’inscription.

Art.5 – Contribution universitaire

La contribution prévue pour chacun des Cours de Master peut être payée en une seule tranche ou en plusieurs tranches. Toutes les spécificités, comme ainsi les échéances et les modalités, sont, en tous cas, présentes sur la page web du Cours de Master.

Art.6 – Traitement des données personnelles

En référence aux dispositions visées au Décret Législatif du 30 juin 2003, n° 196 “Code en matière de protection des données personnelles” concernant la tutelle des personnes et d’autres sujets par rapport au traitement des données personnelles fournies par les participants à la procédure d’admission seront collectées auprès de l’Université Télématique Internationale UNINETTUNO aux fins de la gestion de la procédure même et seront traitées ainsi en forme automatisée. Le traitement de ceux-ci, pour les admis au cours, poursuivra même après l’inscription pour des finalités reliées à la gestion de la carrière universitaire.

Le transfert de ces données est obligatoire aux fins de l’évaluation des conditions requises de participation, en cas de défaut, exclusion de la procédure d’admission. Les informations fournies pourront être communiquées uniquement aux administrations publiques directement intéressées au poste universitaire des candidats ou au déroulement de la procédure d’admission.

Les intéressés sont titulaires des droits spécifiés au susmentionné Décret Législatif, entre qui figure le droit d’accès aux données qui les concernent, ainsi que certains droits complémentaire incluant le droit de rectifier, mettre à jour, compléter ou éliminer des données erronées, incomplètes ou recueillies en termes non conformes à la loi ou bien le droit d’opposition à leur traitement pour les raisons légitimes. Pour tout ce qui n’est pas spécifié dans la présente disposition prière de se référer aux règlements en vigueur.



Art.8 – Ulterieurs informations

Tout complément d'information peut être demandé au Secrétariat Etudiants à l'adresse : info@uninettunouniversity.net ou au numéro vert : 800 333 647.

Pour informations concernant la didactique et pour recevoir les coordonnées des secrétariats didactiques des cours universitaires, veuillez consulter la page web : <http://www.uninettunouniversity.net/it/listmaster.aspx>.

Dans les pages reliées à chaque Cours de Master sont disponibles des informations sur : le siège du Master ; le Directeur, l'objectif et la durée du Master ; les crédits de formation universitaires selon le système européen (ECTS) conférés ; coordonnées pour éventuelles informations.